

MINISTÈRE
DE LA
GUERRE

Paris, le 25 JAN 1935 19

Secret

GÉNIE

AVIS

Section Technique

de la Section technique du Génie

134 S

FORTIFICATION

15^e Région - NICE

Barrages des voies d'accès de la frontière

Bordereau ministériel n°8527-2/4.S, du 28 décembre 1934.

Par le bordereau mentionné ci-dessus, le Ministre a communiqué, pour examen par la Section technique du Génie et avis, un dossier relatif aux nouvelles propositions formulées par la maison "ANDREIS" pour la construction de barrages légers de routes sur le territoire de la chefferie des travaux de fortification de NICE.

Ces nouvelles propositions ont été établies en exécution des prescriptions contenues dans la dépêche n°7353-2/4^S, du 13 novembre 1934, par laquelle le Ministre a prescrit ce qui suit, au Directeur des travaux de fortification de NICE.

- 1°/ Demander au concurrent le moins-disant (Maison ANDREIS) d'apporter les modifications définies ci-après à son projet et de formuler s'il y a lieu de nouvelles propositions.

Modifications à apporter au projet initial.

sont les suivants :

a) - renforcer les poutres supports de câbles afin d'éviter leur rupture sous l'action du premier choc, rupture à la suite de laquelle on pourrait craindre que les câbles de 60 tonnes, non maintenus à une hauteur suffisante au-dessus du sol, ne puissent jouer leur rôle.

b) déterminer la masse et la forme du contrepoids en tenant compte de la modification susvisée de la barrière et de l'espace prévu pour le logement du contrepoids.

2°/ Justifier la dépense de 75.000 francs, indiquée sur le procès-verbal d'examen des soumissions pour le paiement des travaux à exécuter sur série de prix.

Le nouveau projet présenté par la maison "ANDREIS" diffère du projet initial en ce qui concerne les dispositions de détail mentionnées ci-après :

a) Les gaines en tôle mince contenant les câbles ont été remplacées par des tubes en acier sans soudure de 3^m/m⁵ d'épaisseur.

b) La poutre-support à section triangulaire qui constitue la barrière proprement dite, ne comporte que des tubes en acier au lieu de cornières. Cette disposition permet de réduire le poids de ladite barrière (56 kilogs au mètre courant).

c) L'encombrement des contrepoids a été réduit autant que possible en utilisant la fonte pour la construction desdits contrepoids. La masse de ces derniers varie de 2 tonnes (barrière de 6 mètres de largeur) à 6 tonnes 250 (barrière de 12m.50 de largeur).

d) Un bâti métallique pivotant autour d'un axe de rotation unique supporte les attaches des câbles.

(1) Les barrages du deuxième lot ont tous une longueur supérieure à 2m.50 ce qui explique la différence, plus importante, que pour les barrages du premier lot entre les montants de la première et de la deuxième soumission

Les nouveaux prix proposés par la maison "ANDREIS" fr. sont les suivants :

Dépenses particulières	Pont de Carnoles.....	9.600 fr
- 127.000 francs (au lieu de 125.000) pour le premier lot	Pont de l'Union.....	900 fr
(reprises de mur en sous- - 58.000 francs (1) (au lieu de 50.000) pour le deuxième lot, mur, etc.)	Pont Elisabeth.....	1.300 fr

Ces prix ne modifient pas le classement des concurrents.

En effet le candidat le moins disant après la maison "ANDREIS" (M. PETTENARO-BERTINETTO) demandait :

- 147.718 fr pour les travaux du premier lot 140.000 fr.
- 70.417 fr pour les travaux du deuxième lot.

AVIS DE LA SECTION TECHNIQUE DU GÉNIE.

Le chef des travaux de fortification de NICE propose d'adopter le nouveau projet présenté par la maison "ANDREIS".

"ANDREIS" ne donne pas lieu à observations et peuvent être approuvées. En ce qui concerne le prix des travaux, à exécuter sur

série de prix, correspondant à la construction des massifs de fondations des trois barrages de la région de MENTON (Ponts de Carnoles, de l'Union et Elisabeth). Le chef des travaux de fortification fournit les justifications suivantes : missions. Mais cette augmentation Ces barrages sont établis sur des ponts traversant le torrent du GORBIO. Il en résulte que les piliers de fondations sont situés sur la berge ou dans le lit même du torrent, de part et d'autre du thalweg. Les fondations sont faites, par suite, en des points où le terrain naturel est situé de 2m.50 à 3m.00 au-dessous du niveau de la route et en mauvais terrain.

D'autre part, l'exécution de travaux en pleine ville de MENTON entraîne des sujétions.

D'après le devis estimatif des travaux en cause, les dépenses à engager pour leur exécution s'élèvent à 140.000 fr. se décomposant comme il suit :

- Travaux de fondations proprement dits.....120.000 fr. (40.000 francs par barrage).

(1) Les barrages du deuxième lot ont tous une longueur supérieure à 9m.50 ce qui explique la différence, plus importante, que pour les barrages du premier lot entre les montants de la première et de la deuxième soumission

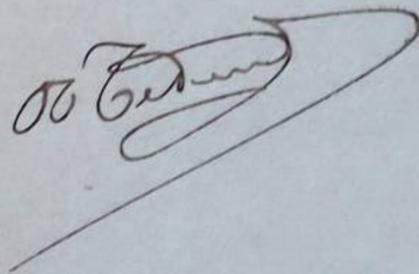
	Report.....	120.000 fr.	
Dépenses particulières	} Pont de Carnoles.....	9.600 fr	
(reprises de mur en sous-		Pont de l'Union.....	900 fr
oeuvre, démolition de		Pont Elisabeth.....	1.300 fr
mur, etc)			
Imprévus		8.200 fr	
		<hr/>	
	Total :	140.000 fr.	

AVIS DE LA SECTION TECHNIQUE DU GÉNIE.

Les nouvelles propositions formulées par la maison "ANDREIS" ne donnent pas lieu à observations et peuvent être approuvées.

La dépense correspondant à l'exécution des travaux sur série de prix est sensiblement double de celle qui avait été mentionnée sur le procès-verbal d'examen des soumissions. Mais cette augmentation est justifiée par la nature spéciale des travaux à effectuer.

Le Colonel TETEVIDE
Directeur de la Section technique du Génie,



Vu et transmis

sans observations

Le Général de Division Bellhague
Président du comité technique du Génie

